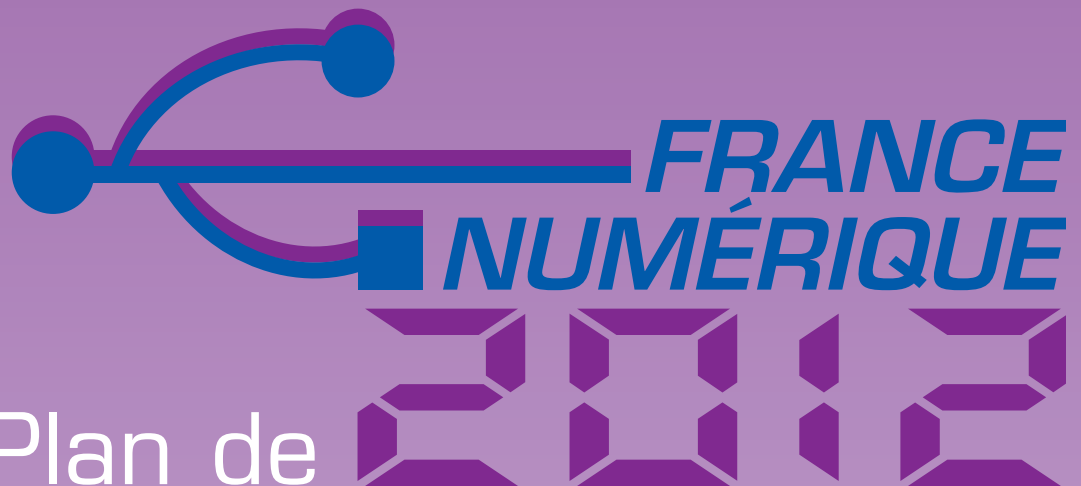




PREMIER MINISTRE
SECRÉTARIAT D'ÉTAT CHARGÉ DE LA PROSPECTIVE,
DE L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

ÉRIC BESSON

OCTOBRE 2008



Plan de
développement
de l'**économie
numérique**



Cet objectif doit être négocié avec chacun des pays voisins de la France.

Action n°20 : Dégager les ressources pour les nouveaux services de télévision.

La majorité des fréquences libérées par l'arrêt de la diffusion de la télévision analogique seront conservées pour achever le déploiement de la télévision numérique terrestre, qui doit être reçue par tous les Français avant le 30 novembre 2011, et permettre l'arrivée des nouveaux services : haute définition et la télévision mobile personnelle.

Il s'agira de doter la France d'un objectif à la fin de l'année 2011 de 13 multiplexes : 11 pour la télévision numérique terrestre (en simple ou haute définition) avec une couverture à 95 % de la population et 2 pour la TMP avec une couverture à 70 % de la population.

Un mandat sera ainsi donné à l'ANFr pour négocier avec les pays voisins et au niveau européen cette ressource.

À l'instar de la TNT, pour garantir le droit des Français à recevoir l'ensemble de ces contenus, les réseaux par satellite seront mis à contribution, notamment les zones peu denses, où quelques foyers ne pourront pas accéder aux réseaux terrestres.

En effet, les services de télévision mobile personnelle ne seront reçus *via* les réseaux terrestres, à terme, que par 70 % de la population, en l'état actuel de la planification technique. Les réseaux par satellite constituent le complément idéal des réseaux terrestres. Par ailleurs, ces réseaux représentent un enjeu industriel important pour la France.

Les services de TMP par satellite pourraient ainsi être déployés par exemple dans la bande des 2 GHz.

Un processus de sélection au niveau européen a été mis en place afin de sélectionner des projets industriels à l'échelon des 27 pays des États membres utilisant cette bande de fréquences. Les services de communication électronique sélectionnés pourront par ailleurs accéder à un réseau terrestre complémentaire.

Plusieurs industriels français sont positionnés, tant sur le segment satellitaire que sur les équipements de communication. Facteur de développement économique, avec des investissements annuels de 200 millions d'euros, ces projets vont créer une réelle dynamique européenne, alors que les industriels américains se sont déjà positionnés sur ces services.

Après avoir soutenu le processus européen de sélection, la France doit rapidement définir le cadre réglementaire pour l'affectation nationale de ces ressources en fréquences afin de ne pas retarder le lancement de ces services.

Par ailleurs, la norme DVB-SH, créée pour la télévision mobile personnelle par satellite, doit être promue au niveau européen.

Action n°21 : Permettre à tous les Français de recevoir la télévision mobile personnelle.

- ▶ Soutenir les initiatives des industriels visant à inclure la norme DVB-SH pour la télévision mobile personnelle par satellite dans la famille des normes européennes.
- ▶ Définir le cadre réglementaire français pour l'attribution des fréquences dans la bande des 2 GHz d'ici au premier trimestre 2009, en liaison avec le processus européen de sélection.

1.8 Développer la radio numérique

Dans un contexte où les radios, y compris celles qualifiées de nationales, ne disposent en général que d'une couverture fragmentée et sont parfois absentes de bassins d'audience jugés pourtant importants, la radio numérique permettra d'accroître globalement la couverture et le nombre de programmes disponibles.

Ce nouveau mode de diffusion de la radio permettra en outre une qualité sonore supérieure et la fourniture de données associées. La réception de cette radio numérique supposera l'utilisation de nouveaux postes de radios adaptés.

La radio doit s'adapter et le passage au numérique constitue un enjeu majeur pour ce secteur, à la fois au niveau culturel, grâce à de nouveaux programmes originaux, mais aussi au niveau industriel : environ 99 % des foyers ont au moins un récepteur, le nombre moyen de récepteurs par foyer est de près de six et le parc, composé de plus de 150 millions de récepteurs, doit être renouvelé.

Deux bandes de fréquences sont aujourd'hui disponibles en tout ou partie pour la radio numérique terrestre : la bande III et la bande L. La loi du 5 mars 2007 a posé que la radio numérique devait se voir attribuer une part "significative" des fréquences que libérera l'arrêt de la diffusion hertzienne terrestre analogique en bande III.

Il semble nécessaire néanmoins que la totalité de cette bande III soit affectée à la radio numérique, afin d'éviter d'avoir à diffuser sur la bande L qui engendre des coûts de diffusion environ deux fois supérieurs à ceux de la partie III de la bande VHF. L'ensemble de la bande III doit être disponible à l'issue de sa libération, c'est-à-dire fin 2010.

Au-delà de la ressource en fréquences, un plan de développement du secteur de la radio numérique doit être mis en place.

Ce plan doit s'appuyer sur deux piliers, afin que la radio numérique, qui a été lancée avec succès dans plusieurs pays européens, soit mise en place rapidement en France :

1. Un calendrier de déploiement des services de radio numérique doit être rapidement mis en place afin de donner la visibilité nécessaire aux industriels et aux consommateurs sur l'arrivée de ces nouveaux services – ce calendrier doit inclure par ailleurs les perspectives en matière d'extinction de la radio analogique, tant sur les "grandes ondes" que sur la FM.
2. La réception de la radio numérique devra être intégrée dans les équipements vendus en France de manière progressive afin de permettre à tous les Français d'accéder rapidement à ces services.

Action n°22 : Développer la radio numérique.

- Affecter l'ensemble de la bande de fréquences dites III aux services de radio numérique, dans le cadre de la réaffectation des fréquences libérées par l'arrêt de la télévision analogique.
- Définir, au premier trimestre 2009, un calendrier de déploiement des services de radio numérique, notamment portant sur les ressources disponibles, les appels d'offres organisés et les perspectives en matière d'arrêt de la radio analogique.
- Imposer l'intégration progressive dans les équipements vendus en France de la réception de la radio numérique.

1.9 Accroître l'accès des Français aux équipements et services numériques

Avec 53 % des foyers français disposant d'un ordinateur, la France se positionne seulement au 14^e rang des pays européens. Ainsi, 45 % de la population française ne se connectent jamais à Internet et 44 % des foyers français n'utilisent pas les services de télévision numérique. Les motifs mis en avant portent d'abord sur la complexité d'utilisation (29 %), l'absence d'utilité pour la vie quotidienne (20 %), les enjeux de protection des données personnelles (20 %) et enfin le prix (12 %). Or l'usage du numérique est devenu essentiel pour l'insertion dans l'économie, l'accès à l'emploi, à la culture et aux loisirs.

Ainsi, un effort de vulgarisation semble nécessaire afin de permettre, à tous les publics de mieux connaître Internet, notamment dans le domaine de l'entrepreneuriat.

Action n°23 : Diffuser une série de formats courts dédiée à Internet diffusée en "prime time" sur les chaînes de télévision du service public (pilotée par le SIG et en partenariat plurimédias avec notamment le portail des métiers et le 50 films publicitaires du Passeport pour l'économie numérique).